

Commune de



# Lalheue

Bulletin Municipal

Mois de juin-juillet 2017 N° 395



## Théâtre à la campagne 7 et 8 juillet Lalheue

1 pièce **7€ - 10€** 2 pièces la soirée.

Le 7: -"La tête en confite"- La chambre mandarine par la Cie "Coup de théâtre"  
Le 8: -Les Ateliers des enfants de Lalheue - St Exupéry par la Cie "Le Bonheur vert"  
Small talk de Carole Fréchette par "Les Désordinaires"- Concert rock blues (tarif libre)

**03 85 44 76 83** -Rens.<sup>t</sup>- **06 38 84 53 03**  
Restauration sur place.  
Réservations souhaitées.

## LALHEUE THEATRE A LA CAMPAGNE 7 ET 8 JUILLET 2017

(Route de la Chapelle-derriere l'église)

### VENDREDI 7 JUILLET

- 19H30 : La tête en confite par la cie "LA CONSERVERIE" (durée 50min/ tout public)
- 21H30 : La chambre mandarine de Robert Thomas par la cie "COUP DE THEATRE" de Virey le Grand (durée 1h15 / tout public)

### SAMEDI 8 JUILLET

- 18H00 : Atelier enfants  
Petites scénettes par l'atelier théâtre de Lalheue (durée 30min / tout public)
- 19H00 : Rencontre entre St Exupéry et sa femme Consuelo par la cie "LE BONHEUR VERT"
- 21H15 : Small talk de Carole Fréchet par la cie "LES DESORDINAIRES" (durée 1h10 / tout public)
- 22H30 : CONCERT Rock & Blues (au chapeau)

### TARIFS

1 pièce : 7 euros  
1 soirée : 10 euros  
Concert : Au chapeau, tarif libre

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE  
(réservation souhaitée)

RENSEIGNEMENTS : 03-85-44-76-83 / 06-38-84-53-03

## SOMMAIRE :

**Au Conseil municipal**  
**La Vie de tous les jours**  
**La Parole aux associations**

### Secrétariat de Mairie

Mardi de 16h30 à 18h00 - Vendredi de 15h00 à 18h00  
Permanence du Maire : Tous les lundis de 17h30 à 18h30  
Permanence des adjoints : le 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 11h00 à 12h00  
Tél. : 03.85.44.83.59 – E-mail : [mairie.lalheue@wanadoo.fr](mailto:mairie.lalheue@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.mairie-lalheue.com](http://www.mairie-lalheue.com)

## AU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2017

**Etaient présents** : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH.

**Absent ayant donné pouvoir** : Marc ROBERT à Christian CRETIN.

**Absent excusé** : Alexandre CZECH

\*\*\*

M. le Maire annonce la démission de M. Alexandre CZECH.

Suite à une activité professionnelle qui l'a éloigné de la commune et estimant que sa mission de premier adjoint ne pouvait plus être assurée, M. Alexandre CZECH a pris la décision de démissionner de son poste de premier adjoint et de conseiller pour le respect du conseil municipal et des administrés. M. le Maire a pris acte de cette décision et tient à remercier Alexandre CZECH pour le travail réalisé pendant ses 3 dernières années, en particulier sur le dossier accessibilité et autres.

\*\*\*

### **1. Recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Depuis le 2 mai, l'agent communal en charge de la cantine scolaire ainsi que de l'entretien quotidien des écoles et des bâtiments communaux est en arrêt de travail. Considérant son indisponibilité et la nécessité de remplacer rapidement l'agent, l'ATSEM de l'école du quart rameau a accepté d'effectuer des heures supplémentaires pour assurer le ménage quotidien des deux classes. Afin de rémunérer cet agent de remplacement, le Conseil doit approuver les termes de son contrat.

A l'instar de nombreuses collectivités, M. le Maire propose au Conseil de prendre une délibération de principe l'autorisant à recruter en urgence un agent contractuel de remplacement dans le cas où un nouvel employé communal se trouverait indisponible. Ce type de recrutement est opéré par contrat à durée déterminée, dans la limite de la durée d'absence du fonctionnaire à remplacer. M. le Maire précise enfin que le salaire de l'agent placé en congé maladie est totalement pris en charge par l'assurance du personnel de la collectivité pour toute la durée de son absence. Concernant la restauration scolaire, une cantinière a été mise à disposition par le SIVOS. Le Conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- de valider les recrutements dans les conditions prévues par l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés au remplacement temporaire de fonctionnaires,
- de charger M. le Maire de constater les besoins liés à ces remplacements temporaires, de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, et de procéder aux recrutements,
- d'autoriser M. le Maire à signer les contrats nécessaires,
- d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 012.

### **- Comptes-rendus de réunions :**

- Rythmes scolaires (rapporteur Mme PUECH) : Le Conseil d'école a acté lors de sa séance du 15 juin le retour à la semaine de 4 jours (3 abstentions, 0 contre). Un questionnaire a été envoyé aux parents pour avis : 91% de réponses dont 33 personnes favorables au maintien à la semaine de 4,5 jours et 102 contre.

- Office National des Forêts (rapporteurs : Mme MULLER et M. BERTHIER) – réunion du 16 juin à Sennecey-le-Grand : Présentation des essences existantes en région Bourgogne Franche-Comté, visite de travaux en forêt du Grand Bragny et en forêt domaniale de la Ferté.

- Syndicat des eaux (rapporteur M. LE DARD) : Face aux nombreux impayés (environ 10 000 €), le syndicat a dû durcir sa politique envers les usagers. Dorénavant, les raccordements et branchements ne seront réalisés qu'après paiement des devis. A ce jour, près de 4 000 € ont pu être recouverts.

- Syndicat mixte d'aménagement de la Grosne : une journée d'échanges techniques sur le thème du Castor et de la Jussie se tiendra mardi 4 juillet 2017 à 14h30 à la salle des fêtes de Marnay. Les conseillers intéressés doivent s'inscrire avant le 30 juin.

### **- Questions et informations diverses :**

- Travaux salle des fêtes : la Préfecture a notifié l'attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 5 239 €, soit 21% du coût total estimé des travaux HT. Le montant de l'aide est inférieur à celui escompté.

### **- Affouage :**

Suite aux doléances d'un affouagiste, M. BECK et Mme MULLER feront le point sur l'état d'avancement des têtes de houppier non terminées.

La séance est levée à 20h20.

## MESSAGE AUX AFFOUAGISTES :

Quelques têtes de houppier restent à vendre. Pour tout renseignement, merci de vous adresser au secrétariat de mairie.

**RAPPEL :** Après une visite de terrain, la commission des bois rappelle aux affouagistes que les têtes de houppier doivent être débarrassées avant le 31 décembre 2017.

**FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE :** du 11 juillet au 22 août inclus

## RAPPEL ATTENTION AUX NUISANCES SONORES !

Les **travaux de jardinage et de bricolage bruyants** sont interdits en dehors des horaires suivants :

**Du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h**

**Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h**

**Dimanche et jours fériés de 10h à 12h**

## CHIENS ERRANTS OU EN ETAT DE DIVAGATION

Comme chaque année, la municipalité rappelle aux propriétaires d'animaux domestiques qu'**il est interdit de les laisser divaguer dans les rues du village** car ils constituent un danger pour la population et peuvent venir troubler la circulation publique. Un chien éloigné de plus de 100 mètres de son propriétaire, ou se trouvant hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, est considéré comme errant ou en état de divagation. Il est donc demandé aux propriétaires concernés de bien vouloir faire le nécessaire afin que ces désagréments de voisinage cessent (contrôle des clôtures, chiens tenus en laisse, colliers électriques etc.).

## TROUVAILLES :

Une paire de lunettes de soleil et vue ainsi qu'un badge d'entrée jaune pour hall d'immeuble sécurisé.

## VIGILANCE CANICULE :

Le niveau 3 de l'alerte canicule a été levé par le Préfet vendredi 23 juin en raison de la baisse des chaleurs diurnes et nocturnes. Il a fait très chaud ces derniers jours, l'occasion de rappeler quelques conseils de prévention pour vous et vos proches si ces épisodes caniculaires reviennent.



**A.S.L : programme de l'été !**

## CONCOURS CHEVAUX DE TRAIT



**VENDREDI 21 JUILLET**  
De 9h00 à 12h00

*Le syndicat du cheval de trait vous invite à assister au traditionnel concours annuel local des chevaux de trait Comtois et Auxois qui aura lieu sur le Pâquier des Brenots.*

*Buvette et restauration sur place le midi  
(Renseignements Tél. : 06 73 19 64 71)*

Le Président, Pierre Philippon

**« VIDE GRENIER »**  
**Dimanche 27 août**



**A partir de 7h00** aux terrains des Brenots.  
Gratuit pour les visiteurs.

Buvette et petite restauration sur place.  
Toilettes pour les exposants sur site.

Pour réserver un emplacement (1.50 € le mètre) : Tél. : 03 85 44 70 42



**Feu d'artifice :**

**Attention changement de date.**

Exceptionnellement,  
le feu d'artifice aura lieu

**LUNDI 14 AOUT à 22h30**  
et sera tiré depuis le pont blanc.

**Spectacle équestre du 24 juin 2017**  
organisé par l'association Virtuoz'O

